



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 20 juin 2024

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe au préavis no 24/24 relative au Bilan et comptes de fonctionnement 2023

Remarques générales :

L'excédent de revenu pour 2023 est de **CHF 36'118.00** alors qu'un excédent de charge de CHF 34'611.00 était budgétisé.

Avant l'attribution aux réserves 2820.17 « Travaux Futurs », un excédent de **CHF 186'118.00** ressortait des comptes 2023.

Domaines autofinancés 2023 : (avant attribution ou prélèvement sur le fonds de réserve concerné)

Réseau d'égouts et d'épuration :		
Charges	Produits	Taux de couverture
CHF 156'815.90	CHF 122'734.45	78.25%
	2022	84%
Services des eaux :		
CHF 102'488.60	CHF 102'893.30	100.4%
	2022	94%
Ordures ménagères :		
CHF 72'879.85	CHF 68'961.90	94.62%
	2022	103%

Pour le réseau d'égouts et d'épuration, une dissolution de **CHF 21'300.00** a été effectuée sur les fonds de réserve Avances « réseaux égouts épuration ». Il s'agit de la réserve négative 2022 (voir compte 460).

Pour le Services des eaux, une attribution de **CHF 404.70** a été effectuée sur les fonds de réserve 2820.04 « service des eaux », afin d'équilibrer ce domaine.

Pour les ordures ménagères, une dissolution de **CHF 2'431.05** du fonds de réserve 2820.09 « gestion des déchets » a été effectuée.

Evolution Marge d'autofinancement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FIDUCIAIRE							
Marge autofinancement	-	-					
	117'284.64	209'622.55	13'693.26	48'770.95	134'820.86	99'083.25	122'398.50
Résultat publié	-96'284.64	-73'661.30	-6'177.94	-3'129.05	15'037.11	29'499.50	33'686.95
Moyenne sur 5 ans					-25'924.42	17'349.15	83'753.36
CANTON							
Marge autofinancement	-	-					
	131'285.00	207'623.00	23'698.00	33'771.00	134'820.86	99'083.25	122'398.50
Résultat publié	-96'284.64	-73'661.30	-6'177.94	-3'129.05	15'037.11	29'499.50	33'686.95
Moyenne sur 5 ans					-29'323.63	16'750.02	82'754.32

La différence entre les documents fournis par la fiduciaire et le tableau de bord communal provient de l'attribution à la réserve pour perte sur débiteurs. La fiduciaire considère cette attribution comme une variation monétaire, alors que le canton la considère comme non monétaire.

Pour soutenir un niveau d'endettement maximal de 4 millions (Préavis 5/21 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2022), notre commune doit être capable de dégager une marge d'autofinancement moyenne de CHF 133'400.00 (Capacité d'endettement souhaitée ou dette (nette) / 30). Actuellement, la moyenne des 5 dernières années est de CHF 82'754.32).

Contrairement aux années précédentes, les calculs pour obtenir la marge d'autofinancement épurée n'ont pas été effectués.

I. BILAN

Disponibilités

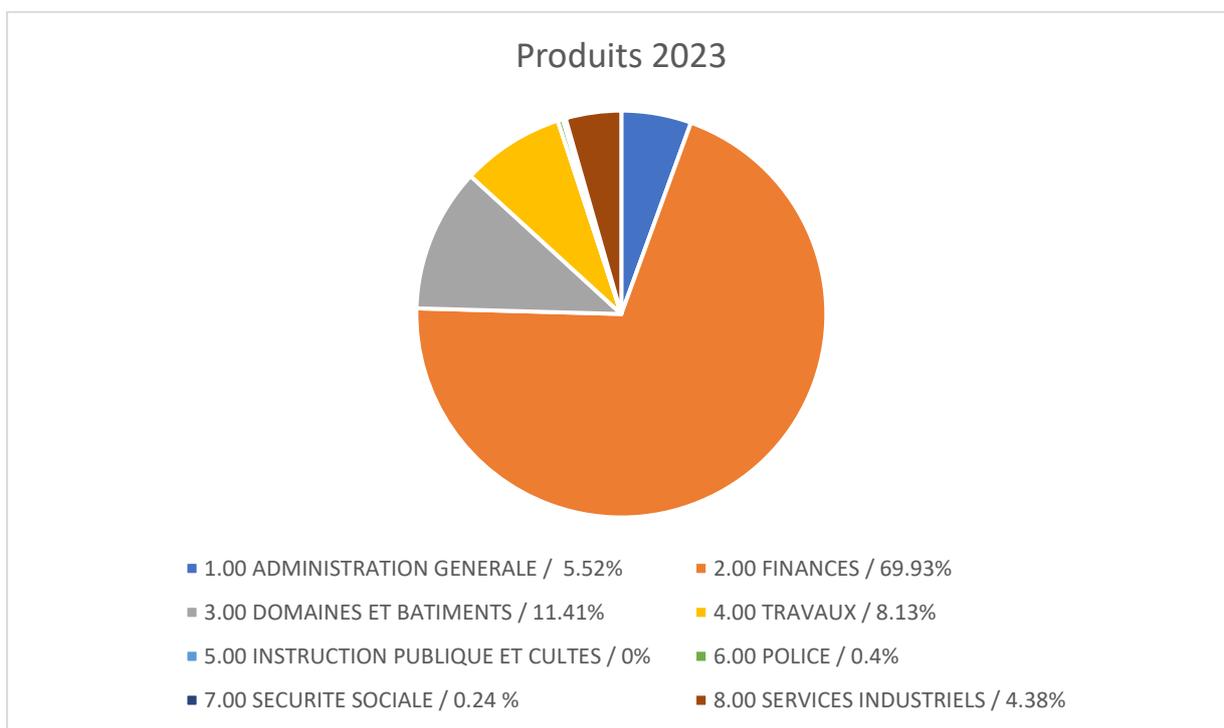
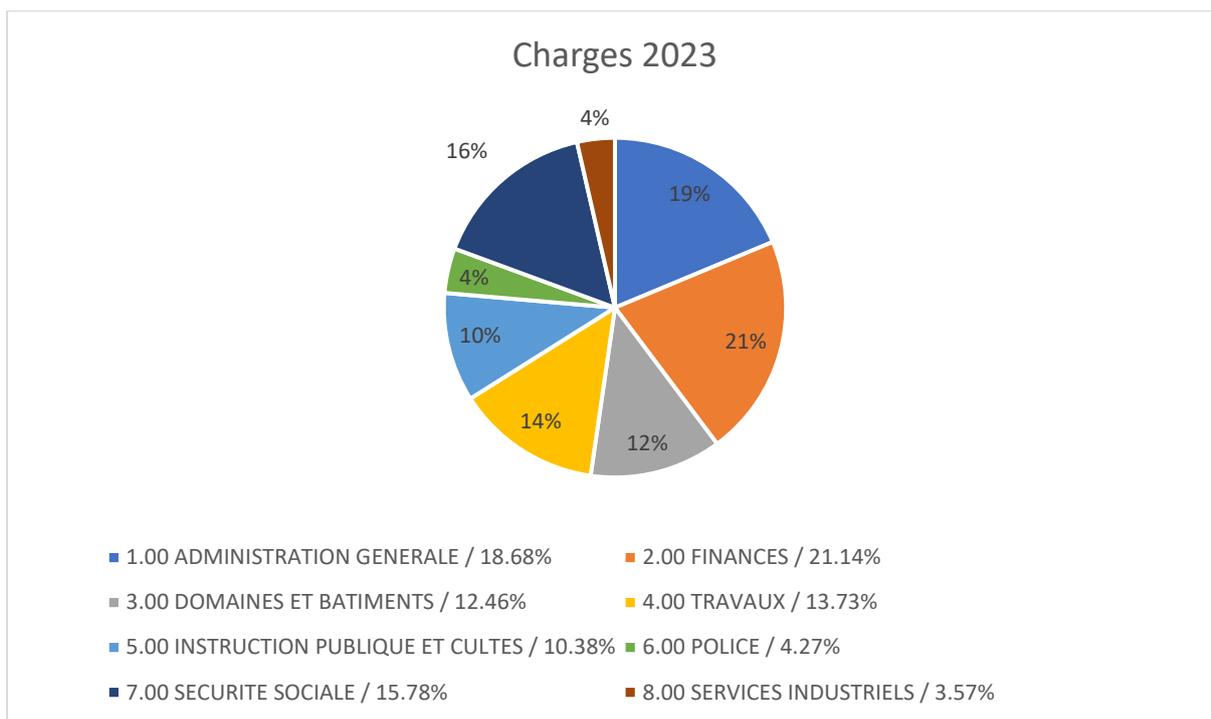
Elles s'élèvent à **CHF 1'509'245.00** en diminution de **CHF 31'706.28** par rapport au 1^{er} janvier 2023.

Fonds de réserve

Ce poste a augmenté de CHF 28'480.00 pour passer de à 1'261'102.70 à CHF 1'289'583.20. Les réserves sont couvertes intégralement par des liquidités. Cette augmentation est due à un bon résultat 2023.

Travaux Futurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avec attribution 2022-2023	879'196.60	647'725.35	600'000.00	600'000.00	680'005.15	745'905.15	792'342.15
Sans attribution 2022-2023	879'196.60	647'725.35	600'000.00	600'000.00	480'005.15	345'905.15	642'342.15

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT



1. ADMINISTRATION GENERALE

110 Administration

102.300.00 Salaires et vacations des Municipaux (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	85'763.23
Au budget 2023 adopté	CHF	70'000.00
Augmentation	CHF	15'763.23

Cette augmentation est liée à la préparation, la mise en place des différents projets, la gestion et résolution des problématiques rencontrées (déchetterie, projet informatique), au bouclage des comptes 2022, l'accompagnement et formation de la nouvelle boursière, la plus grande complexité des dossiers, les événements urgents à résoudre. Dans ce montant, sont également comprises les heures du municipal délégué au SIAERV. Ces dernières sont refacturées (avec les charges patronales) et se trouvent comme produit sous le compte 102.435.00 et 110.435.00 « Facturation diverse à des tiers ».

102.306.00 Indemnisations et remboursements de frais (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	3'479.40
Au budget 2023 adopté	CHF	2'000.00
Augmentation	CHF	1'479.40

Cette augmentation s'explique, entre autres, par le remboursement des kilomètres effectués pour des visites liées à la préparation du projet déchetterie et pour des trajets lors de réunions à l'extérieur.

110.318.03 Frais informatique (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	42'106.20
Au budget 2023 adopté	CHF	20'000.00
Augmentation	CHF	22'106.20

Cette augmentation est due aux multiples complications que nous avons rencontrées lors de la mise en service de notre nouveau système informatique (recherche et corrections des erreurs comptables, changement de boursière, inscription à une formation avancée du système, mise en place de processus ne nécessitant plus une double saisie). Nous trouvons aussi dans ce compte CHF 3'000.00 facturé par notre ancien fournisseur, CHF 11'000.00 de contrats de maintenance, support et hébergement. Avec le tout informatique et la numérisation, nous constatons que ce poste va continuer d'être à l'avenir un compte très sollicité. En effet, quand ça ne fonctionne pas nous ne pouvons rien faire d'autre que de contacter le support !

110.365.00 Aides et dons (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	5'332.35
Au budget 2023 adopté	CHF	4'400.00
Augmentation	CHF	932.35

Ce dépassement est dû à la décision de la Municipalité de soutenir la Commune de la Chaux-de-Fonds à la suite de la tornade du 24 juillet 2023. Un franc par habitant a été versé à cette action de solidarité organisée par l'association des syndics du District du Jura-Nord vaudois.

110.365.01 Aides et dons aux sociétés locales (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	3'690.00
Au budget 2023 adopté	CHF	6'500.00
Diminution	CHF	2'810.00

Dans ce compte ne figure pas le don de bois pour la reconstruction de la cantine de CHF 20'400.00 ni le travail de l'exploitation du bois de CHF 9'228.20 (facturé par Equifor). Seuls les montants à la suite de demandes de location de la grande salle et les dons financiers sont indiqués.

2. FINANCES

210 Impôts

Au compte 2023	CHF	1'685'200'91
Au budget 2023 adopté	CHF	1'553'300.00
Augmentation	CHF	131'900.91

Une partie de cette augmentation s'explique par des rentrées irrégulières (CHF 70'447.50 Droits de mutation et les gains immobiliers).

Il est à relever que pour le financement d'une part des dépenses sociales, les impôts conjoncturels communaux sont pris en compte. Ces prélèvements conjoncturels sont des transferts financiers calculés sur la base des revenus d'impôts dit « irréguliers ». Il s'agit de recettes fiscales dont l'architecture ne garantit pas un revenu chaque année. Dans le système péréquatif, ces prélèvements se font sur les postes 210.404.00 droits de mutation et 210.441.00 impôts sur les gains immobiliers et sur l'impôt sur les successions et donations. Ces derniers représentent 50% des montants des comptes indiqués. De plus, il est de 30% sur le poste 210.441.01 impôts sur les frontaliers (Art 3. de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) Impôts conjoncturels).

Impôts alimentant notre participation à la cohésion sociale

		Comptes 2023	Prélèvements conjoncturels
210.404.00	Droits de mutations	CHF 44'133.80	CHF 22'066.90
210.441.00	Impôts sur les gains immobiliers	CHF 49'314.50	CHF 24'697.25
210.441.01	Impôts sur les frontaliers	CHF 44'514.00	CHF 13'354.20

Le taux d'imposition (71%) influence les rentrées des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, l'impôts sur les dépenses et à la source.

210.400.00 Impôt sur le revenu + prestations en capital PP (compte de produit)

Au compte 2023	CHF	1'167'400.96
Au budget 2023 adopté	CHF	1'170'000.00
Diminution	CHF	2'599.04

A l'avenir, une estimation de ce poste à CHF 1'170'000.00 pour le prochain budget semble correspondre à notre réalité. Elle s'appuie sur l'analyse des données en notre possession.

210.400.01 Impôt sur la fortune PP (compte produit)

Au compte 2023	CHF	187'145.21
Au budget 2023 adopté	CHF	160'000.00
Augmentation	CHF	27'145.21

Des rattrapages sur 2020, 2021 et 2022 expliquent une partie de cette différence. A l'avenir, nous pouvons raisonnablement nous attendre à une entrée de CHF 170'000.00.

210.400.03 Impôt à la source (compte produit)

Au compte 2023	CHF	30'678.97
Au budget 2022 adopté	CHF	18'000.00
Augmentation	CHF	12'678.97

A l'avenir, nous pouvons raisonnablement nous attendre à une entrée de CHF 30'000.00.

220 Finances

220.352.01 EtatCom, Décompte final péréquation, solde année précédente (compte de charge)

Au moment du bouclage 2022, le montant encore à payer relatif à la péréquation directe pour l'année 2022 a été surestimé. Il avait été prévu un solde de CHF 84'372.00 alors que le montant réel dans le décompte final est de CHF 76'372.00. Dès lors le compte présente un solde négatif de CHF - 8'321.00.

220.452.04 EtatCom, décompte de péréquation – Estimation (compte de produit)

Selon nos estimations, un solde de CHF 67'220.88 (péréquation directe CHF 50'412.00, Transports CHF 1320.28, Forêts CHF 15'488.60) devait être reçu pour 2023.

Le coût net de la péréquation intercommunale s'élevait en 2021 à CHF 144'594.00 (6,4 points d'impôts 2021) en 2022 à CHF 135'143.00 (6,05 points d'impôts 2022). En 2023, elle est estimée à CHF 93'957.12 (4,42 points d'impôts 2023).

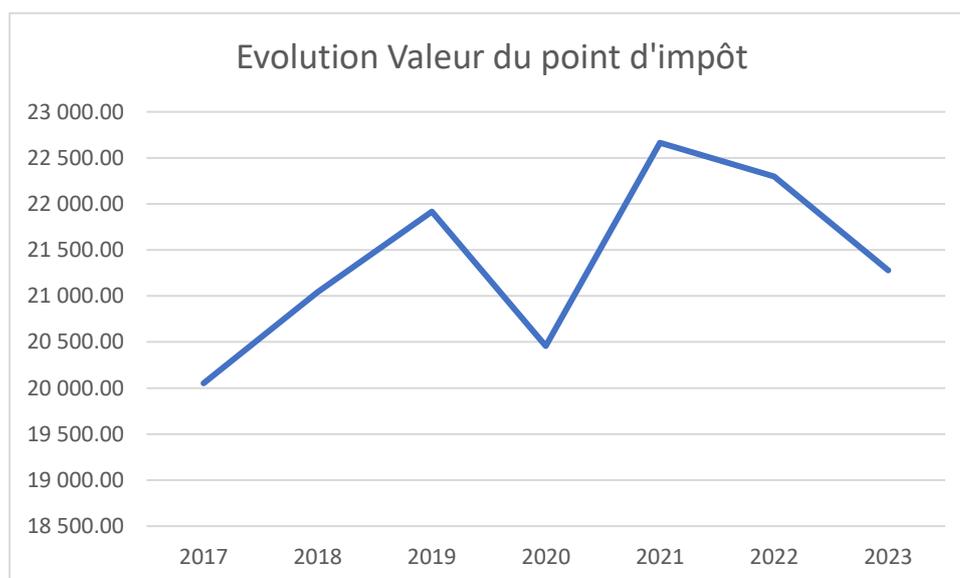
Evolution du coût net de la péréquation selon les décomptes finaux du canton :



Valeur point d'impôts :

La valeur du point d'impôt péréquatif est définie par les art. 2 et 5 LPIC. Pour une commune donnée, elle est obtenue en divisant par le taux communal les éléments suivants : la somme des rendements de ses impôts qui dépendent du taux communal, le rendement de son impôt personnel fixe, le rendement de son impôt sur les immeubles des sociétés et le rendement de son impôt foncier (ce dernier normalisé au taux de 1%).

2019 : 21'916.00 2020 : 20'456.00 2021 : 22'664.00 2022 : 22'297.00 2023 : 21'279.00



230.380.00 Attr.fds de réserve pour travaux futurs – Estimation (compte de charge)

Cette attribution de CHF 150'000.00 est due au bon résultat comptable.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

320 Forêts

320.314.02 Exploitation, façonnage, débardage (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	22'789.00
Au budget 2023 adopté	CHF	12'000.00
Augmentation	CHF	10'789.80

Cette augmentation est due au travail effectué afin de fournir du bois pour la reconstruction de la cantine.

320.436.00 Remboursements de tiers (compte de produit)

Au compte 2023	CHF	17'308.38
Au budget 2023 adopté	CHF	6'000.00
Augmentation	CHF	11'308.38

Cette augmentation est due à la bonne surprise liée aux produits relatifs à l'exploitation forestière, essentiellement aux produits TETROU et la rétrocession sur les volumes livrés bois énergie.

35 Bâtiments

319.00 Taxe ECA : Tous les bâtiments ont subi une hausse de prime.

Les primes facturées par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) ont été supérieures en 2023 pour deux raisons. D'une part, une adaptation à la hausse des polices bâtiments a été effectuée, en lien avec l'augmentation de l'indice des coûts à la construction (+8%), conformément au cadre légal. D'autre part, en raison des faibles performances sur les marchés boursiers, le Conseil d'administration a décidé de renoncer en 2023 à octroyer un rabais, alors qu'il avait été en mesure de le faire en 2022.

352 Grande Salle

352.314.01 Entretien du bâtiment + installations fixes (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	36'661.10
Au budget 2023 adopté	CHF	32'000.00
Augmentation	CHF	4'661.10

Lors de l'établissement du budget, les frais fixes (contrats d'entretien chaudière, luminaires de secours, installations de gym fixes, adoucisseur, d'eau ramonage) ont été oubliés.

353 Collège

353.314.02 Entretien des classes (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	21'713.20
Au budget 2023 adopté	CHF	15'000.00
Augmentation	CHF	6'713.20

Ce dépassement s'explique par le changement des stores de la classe inférieure côté place du village et du remplacement de la porte d'entrée endommagée. Cette dernière a été refacturée (353.435.00 Facturations diverses à des tiers) au responsable des dégâts.

358 La Vieille Auberge

358.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	8'578.25
Au budget 2023 adopté	CHF	5'000.00
Augmentation	CHF	3'578.25

Ce montant s'explique par la hausse du prix du mazout de chauffage.

La création de l'UAPE nous oblige à gérer le chauffage du bâtiment et à refacturer aux différents locataires. Du mazout a été livré et payé. La facturation s'est effectuée rétroactivement en 2023 pour 2022 (CHF 11'522.90) et a été comptabilisé sur le compte de produit 358.435.00. La Municipalité a eu besoin d'un peu de recul sur les charges, afin de définir le mode de facturation.

358.427.00 Location restaurant + UAPE (compte de produit)

Au compte 2023	CHF	52'000.00
Au budget 2023 adopté	CHF	54'000.00
Diminution	CHF	-2'000.00

La Municipalité a offert aux nouveaux tenanciers le premier loyer (septembre) du restaurant.

358.435.00 Facturation diverses à des tiers (compte de produit)

Au compte 2023	CHF	1'318.10
Au budget 2023 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	1'318.10

Ce montant correspond aux facturations des charges du bâtiment aux locataires.

4. TRAVAUX

430 Routes

430.314.02 Entretien et réfection des routes (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	53'298.35
Au budget 2023 adopté	CHF	47'900.00
Augmentation	CHF	5'398.35

La réfection de la route de Cham-Thélin a coûté CHF 34'913.65. Plusieurs travaux ont été effectués, notamment les pontages des fissures, et des travaux urgents à la route de la Robellaz, au croisement de la Rte Romaine - rue du Village. Une analyse de la HEIG VD pour un montant de CHF 4364.80 a été commandées, afin de connaître l'état de la RC 278 dans le but de sa réfection (préavis 20/24).

451 Ordures ménagères

Les augmentations des taxes forfaitaires et pondérales en 2023 ne permettent malheureusement pas de couvrir l'entier des charges. Avant la dissolution de la réserve gestion des déchets de CHF 2'431.05, le résultat de ce dicastère était de CHF -3'917.95. Au final, le déficit est de CHF -1'486.90. Ce montant est couvert par les impôts.

Le principe de causalité n'est toujours pas appliqué. Ce principe, encore connu sous l'expression "principe du pollueur-payeur", définit simplement que la personne qui fait usage d'une prestation publique doit payer la part qui correspond au coût réel de consommation de celle-ci.

C'est la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) qui fixe, à son article 2, ce principe fondamental de financement des prestations environnementales publiques offertes aux citoyens. Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la loi en supporte les frais. La même LPE précise, à son article 32 les règles de la gestion des déchets : Le détenteur de déchets assume le coût de leur élimination.

451.319.01 REDIP TVA (compte de charge)

La correction de la déduction de l'impôt préalable, appelée communément réduction de l'impôt préalable (=REDIP) dans le jargon TVA, est étroitement liée à la déduction de l'impôt préalable (=DIP). En 2023, elle est de CHF 163.57.

En passant à la TVA effective, son calcul est obligatoire.

Au bilan au compte 1390.02 est indiqué CHF 502.85. Il indique le montant TVA que nous allons pouvoir récupérer

460 Réseau d'égouts et d'épuration

	Budget 2023	Comptes 2023	Différence
Charges	CHF - 182'125.00	CHF - 178'115.90	CHF - 4'009.10
Produits	CHF 172'775.00	CHF 122'734.45	CHF -50'040.55
	CHF-9'350.00	CHF - 55'381.45	

460.381.00 Attribution aux fonds de réserve « égouts & épurations » (compte de charge)

Le montant de CHF 21'300.00 a été dissout et pris en charge sur les impôts 2023.

En l'état, l'annexe du règlement évacuation et épuration des eaux est inapplicable. Les données nécessaires afin de facturer l'entretien des collecteurs des eaux usées sont impossibles à obtenir. Quant à la taxe relative à l'entretien des collecteurs eaux claires, nous n'étions pas prêts techniquement pour facturer la taxe en 2023. Le processus pour adapter l'annexe est long est fatigant. Il nous réserve à chaque stade de la procédure des obstacles qu'il nous faut surmonter.

Dès lors, la Municipalité a décidé de dissoudre la réserve négative et faire supporter l'entier de la charge (CHF 21'300.00 réserve négative + le déficit 2023 de CHF 34'081.45) par l'impôt.

6. POLICE

610 Corps de police

610.351.02 Etat de Vaud, Décompte final Réforme policière, estimation

La facture policière était estimée à CHF 70'212. L'estimation la prévoit à CHF 63'695.00 (CHF - 6'517.00 compte 610.451.04)

7. SECURITE SOCIALE

710 Service social

710.351.01 ARAS, Association Régional d'action sociale (compte de charge)

710.351.04 AJOVAL (Accueil de jour des enfants) (compte de charge)

Il est très difficile à l'ARAS et l'AJOVAL d'estimer précisément les montant des budgets. Les communes préfèrent les bonnes surprises que les mauvaises !

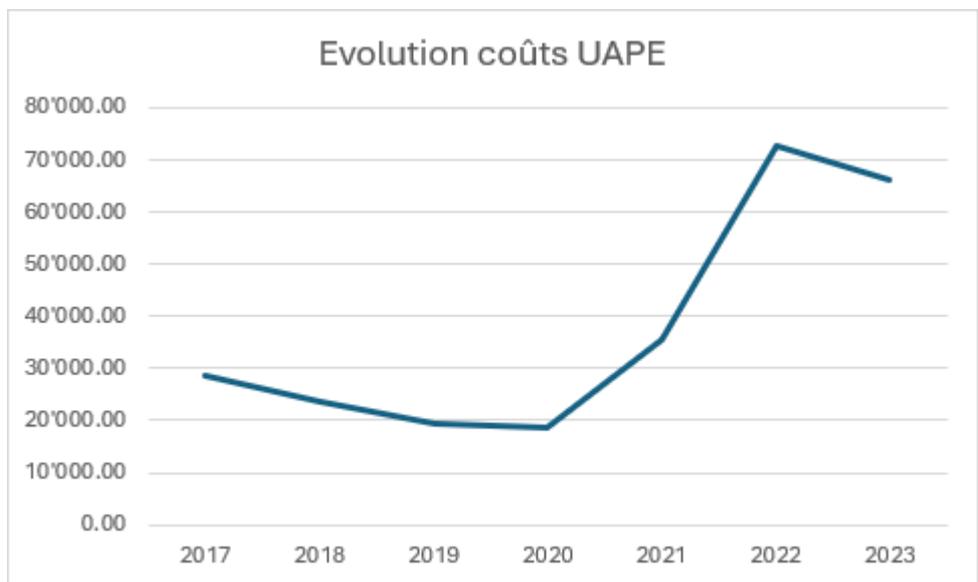
710.351.05 UAPE Unité d'accueil pour écoliers (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	61'476.04
Au budget 2023 adopté	CHF	85'500.00
Diminution	CHF	24'023.26

Cette augmentation correspond à la garantie de déficit de la commune pour Les Renardeaux CHF 41'208.93 (dont transp. CHF 684.08 /compte 710.352.07) et notre consommation pour Ste Claire CHF 24'952.75 (dont transp. CHF 4'068.98 / compte 710.352.07).

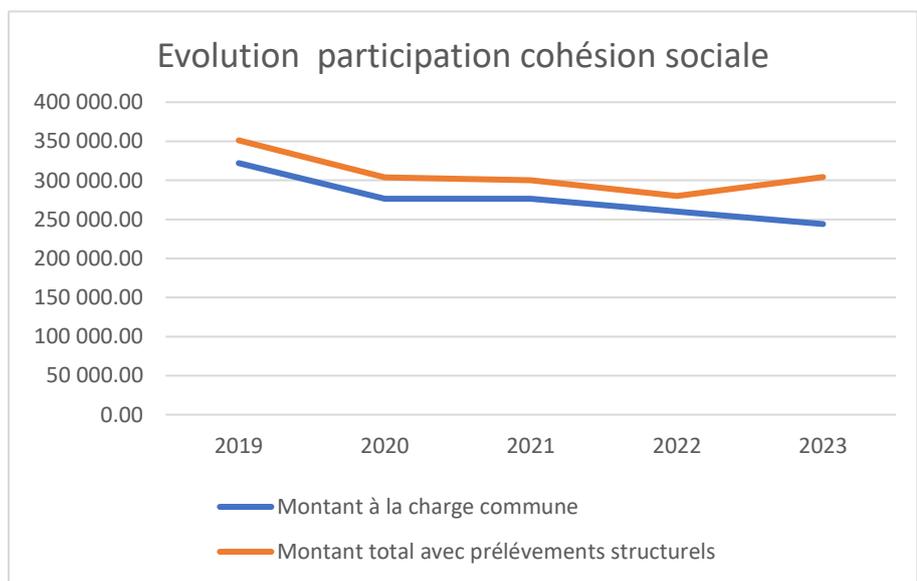
Evolution du montant des coûts UAPE à la charge de la commune

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
28'731.52	23'457.80	19'539.57	18'506.03	35'600.53	72'694.60	66'161.68



Description de la participation de notre commune à la facture sociale (cohésion sociale) avec la représentation en points d'impôts.

Année	Pt impôts	Montant à la charge commune	Droits mutation gains immobiliers succession	Impôt frontalier	Montant total avec prélèvements structurels
2019	14.69	321'972.00	15'444.00	13'718.00	351'134.00
2020	13.51	276'373.00	15'054.00	12'253.00	303'680.00
2021	12.2	276'420.00	13'434.00	10'071.00	299'925.00
2022	11.66	259'930.00	11'420.00	8'594.00	279'944.00
2023	11.47	244'037.00	46'724.00	13'354.00	304'115.00



8. SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

810.314.00 Entretien des raccordements & extension du réseau d'eau de pluie (compte de charge)

Au compte 2023	CHF	13'500.00
Au budget 2023 adopté	CHF	24'921.40
Augmentation	CHF	11'421.40

Cette augmentation est liée aux ruptures des canalisations le 15 novembre sur la parcelle 318 et le 18 décembre 2023 à Champ Thélin. Les coûts des différents travaux pour la remise en état des conduites ont chargé ce compte.

830 Service du gaz

830.411.01 Concession-redevance Gaz (compte de produit)

Au compte 2023	CHF	25'160.20
Au budget 2023 adopté	CHF	15'000.00
Augmentation	CHF	19'478.75

La rétrocession d'Urba Gaz a été sous-évaluée. Il y a 68 compteurs au 31.12.2022. Le volume de gaz vendu était en 2022 de 1'870'554 kWh au prix de 0.1077 (2021 CHF 0.0824). Le prix de revient est de 0.09427 kWh) (2021 0.07486 CHF/kWh). Nous touchons la différence entre le prix vendu et le prix de revient soit 0.01343 CHF/kWh (0.00754 CHF/kWh en 2021 et 0,011315 CHF/KWH en 2020)

Municipale responsable : Anne Baumann